



Centre de la Petite Enfance  
La Petite Marine

**Demande de Reconnaissance**  
**Pour un milieu familial**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

No. Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

En date du : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Bureau Coordonnateur  
Centre de la Petite Enfance La petite Marine inc.  
328, boul. Fiset, Sorel-Tracy (QC) J3P 3R2  
450.743.2552

## **Demande de reconnaissance**

Par la présente, je sou mets au CPE La Petite Marine une demande de reconnaissance à titre de personne responsable d'un service en milieu familial conformément au *Règlement sur les centres de la petite enfance*.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Selon l'article 60 du Règlement des services de gardes éducatifs à l'enfance, *une personne physique doit, pour obtenir sa reconnaissance, soumettre au bureau coordonnateur agréé pour le territoire où est située la résidence où elle entend fournir les services de garde, une demande écrite accompagnée des documents et renseignements suivants:*

- 1- *une copie de son acte de naissance, de sa carte de citoyenneté canadienne, de sa carte de résident permanent ou de tout autre document établissant son identité, la date de sa naissance et son droit de travailler au Canada;*
- 2- *une copie de l'acte de naissance ou de tout autre document établissant l'identité et la date de naissance de chaque enfant de moins de 18 ans qui habite ordinairement avec elle ainsi qu'une indication des heures pendant lesquelles il est présent à la résidence où elle entend fournir les services de garde;*
- 3- *une description de ses expériences de travail et de sa formation scolaire*
- 4- *une déclaration signée par elle attestant qu'elle a une bonne santé physique et mentale lui permettant d'assurer la prestation de services de garde aux enfants.*
- 5- *l'adresse de la résidence où elle entend fournir les services de garde;*
- 6- *le nombre total d'enfants et, le cas échéant, le nombre d'enfants âgés de moins de 18 mois qu'elle entend recevoir;*
- 7- *les jours et les heures d'ouverture du service de garde comprenant les heures des repas et des collations dispensés aux enfants reçus ainsi que les jours de fermeture prévus;*
- 8- *le programme éducatif conforme à l'art. 5 de la Loi aux art. 6.9 à 6.11 qu'elle s'engage à appliquer;*

*Alinéa 8 : Être titulaire d'un certificat, datant de moins de trois ans, attestant la réussite d'un cours de secourisme adapté à la petite enfance d'une durée minimale de huit heures comprenant un volet sur la gestion des allergies sévères, ou d'un cours d'appoint d'une durée minimale de six heures visant la mise à jour des connaissances acquises dans le cadre du cours de secourisme adapté à la petite enfance.*

*Alinéa 8.1 : Avoir réussi la formation prévue à l'article 57 et, le cas échéant, les activités de perfectionnement tel que prévu à l'article 59.*

*Alinéa 9 : Être couverte par une police d'assurance responsabilité civile pour un montant d'au moins 1 000 000\$ par sinistre dont la garantie s'étend à ses activités de responsable et, s'il y a lieu, à celles de la personne qui l'assiste et des remplaçantes énumérées à l'article 81.*

*Alinéa 10 : Démontrer qu'elle et les personnes qui résident dans la résidence où elle entend fournir les services de garde ne font pas l'objet d'un empêchement ayant un lien avec les aptitudes requises et la conduite nécessaire pour la tenue d'un service de garde en milieu familial et que ces personnes n'entreverront pas l'exercice de ses responsabilités ni ne présenteront un danger moral ou physique pour les enfants qu'elle entend recevoir.*

- 9- la procédure d'évacuation en cas d'urgence établie en vertu de l'article 90;*
- 10- si elle est assistée, le nom et l'adresse de résidence et le numéro de téléphone de la personne qui l'assiste ; de cette personne.*
- 11- pour elle-même et, le cas échéant, pour la personne qui l'assiste ainsi que pour chaque personne majeure vivant dans la résidence où elle entend fournir les services de garde, l'attestation d'absence d'empêchement ou, à défaut, la déclaration de renseignements pouvant révéler un empêchement contemporain de la demande. Pour l'obtention de ces documents, vous serez contacté par le bureau coordonnateur seulement lors de l'étude de votre dossier. Ainsi, vous et les personnes mentionnées ci-haut, devrez-vous rendre au bureau coordonnateur afin d'y remplir les documents d'absences d'empêchement.*
- 12- si la résidence où elle entend fournir les services de garde abrite une arme à feu, une copie du certificat d'enregistrement de cette arme délivré en vertu de la Loi sur les Armes à feu ( L.C. 1995, c 39 )ou le numéro d'immatriculation attribué à l'arme à feu en vertu de la Loi sur l'immatriculation des armes à feu ( chapitre I-0.01) selon le cas.*
- 13- La séance de formation en hygiène et salubrité alimentaires est réglementée et obligatoire (3.5h). [www.mapaq.gouv.qc.ca](http://www.mapaq.gouv.qc.ca)*

J'atteste que le document ci-joint a été lu et compris ainsi que les articles 51 à 59 des règlements des Centres de la petite enfance. J'accepte de me soumettre au contrôle et à la surveillance du titulaire de permis qui est le Bureau Coordonnateur. J'atteste que les renseignements transmis sont exacts.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**Enfant de moins de 18 ans qui habite ordinairement avec elle, ainsi que les heures qu' il est présent dans le service**

Nom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Heures de présence : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Heures de présence : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Heures de présence : \_\_\_\_\_

*Svp : joindre les certificats de naissance de ou des enfants.*

**Adresse de la résidence où sera fourni le service de garde**

L'adresse de la résidence où elle entend fournir les services de garde.

---

---

---

Êtes-vous propriétaire de la résidence où sera fourni le service de garde ?

Oui \_\_\_\_\_ Non \_\_\_\_\_

Si vous êtes locataire, demandez la permission écrite du propriétaire afin de pouvoir tenir un service de garde dans votre logement.

## Offre de services

Indiquez le nombre d'enfants que vous voulez recevoir : \_\_\_\_\_  
*Maximum de 6 enfants (ou de 9 si vous êtes assistée d'une autre personne). Ce chiffre inclus vos propres enfants de moins de 9 ans présents au domicile).*

Parmi ceux-ci combien seront âgés de moins de 18 mois ? \_\_\_\_\_  
*Maximum de 2 (ou de 4 si vous êtes assistée d'une autre personne).*

Inscrire les jours et les heures d'ouverture :

---

---

---

Les heures des repas : \_\_\_\_\_

Les heures des collations : \_\_\_\_\_

---

Les journées prévues de fermeture durant l'année :

---

---

---

---

## Plan d'évacuation de votre résidence

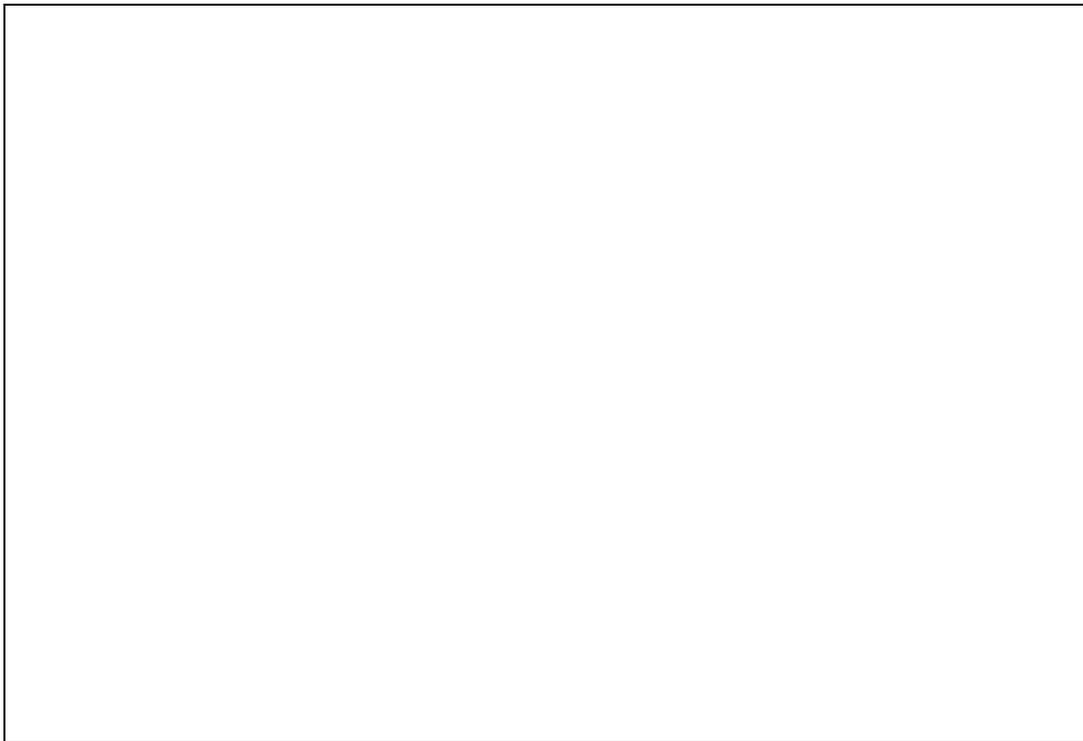
Indiquer vos sorties d'urgence : \_\_\_\_\_

Dite nous le lieu de votre rassemblement : \_\_\_\_\_

Quand le détecteur d'incendie se fait entendre :

- 1- Je rassemble les enfants et les rassure tout en gardant mon calme;
- 2- Je prends la liste des numéros de téléphone des parents et le téléphone sans fil;
- 3- Je me dirige vers la sortie désignée avec le groupe d'enfants;
- 4- Je me rends au lieu de rassemblement, je rassure les enfants et je compose le 911.

Dessiner le plan de votre domicile ou les enfants auront accès en indiquant les sorties d'urgence en **rouge** (si vous utilisez votre rez-de-chaussée et votre sous-sol, vous pouvez utiliser une autre feuille)



## **Notes complémentaires**

Étant donné que vous êtes reconnue selon la disposition transitoire de l'article 105 du Projet de loi n°1, vous n'avez pas l'obligation de réussir la formation visée au paragraphe 8.1° de l'article 51 du *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* et de vous conformer au paragraphe 9° de l'article 60 de ce règlement.

Vous n'avez pas l'obligation de respecter les articles 5 et 57.1 de la *Loi sur les services de garde de éducatifs à l'enfance*. Toutefois, pour maintenir votre reconnaissance vous devez au plus tard 12 mois de votre reconnaissance pour réussir la formation visée au paragraphe 8.1° de l'article 51 du *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* et nous transmettre les documents l'établissant. *les documents établissant qu'elle remplit les exigences des alinéas 8, 8.1, 9 et 10 de l'article 51;*

Vous avez 24 mois de votre reconnaissance pour nous transmettre votre programme éducatif, l'appliquer et vous conformer à l'article 57.1 de la *Loi sur les services de garde de éducatifs à l'enfance*.

Par ailleurs, en vertu du *Programme établissant un incitatif financier visant le recrutement de personnes aptes à être reconnues comme personnes responsables d'un service de garde en milieu familial dans le cadre de la relance économique*, vous recevrez un montant de 3 500\$.

## **Assistant (e)**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_